

LE QUOTIDIEN DE L'ART

18.04.23

MARDI

LÉGISLATION

Restitutions : vers un cadre juridique plus favorable en Europe



DISPARITION

Irma Blank, poétesse des signes et du silence

ARCHÉOLOGIE

Une découverte à Saqqarah résout un mystère à Amiens

ROYAUME-UNI

La galerie Alison Jacques va déménager à Mayfair

MUSÉES

Le Louvre mise sur le spectacle vivant



EXPOSITION
DU 9 NOV.2022 AU 7 MAI 2023

FORMES VIVANTES

SÈVRES
MANUFACTURE ET MUSÉE
NATIONAUX

© Johan Cretien (1065-), Grande veigue pour Patissey, 2006, gres émaillé, 132 x 77 x 70 cm
© Gérard Jonca / Sévres - Manufacture et Musée nationaux - © Adagp, Paris 2002

600

Les jeunes artistes diplômés présentés à la Villette

Cinquante artistes sous la Grande Halle de la Villette et dix à l'extérieur viennent alimenter « 100% L'Expo » qui présente, pour cette 5^e édition, une sélection de jeunes diplômés de dix écoles d'art françaises. Parmi elles, deux nouvelles participantes, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et les Beaux-Arts de Marseille-INSEAMM, qui s'ajoutent aux Beaux-Arts de Paris, à l'École des arts décoratifs (ENSAD), à la Villa Arson, au Fresnoy-Studio national des arts contemporains, à l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, à l'École nationale supérieure de création industrielle-Les Ateliers, à la Fémis et à Kourtrajmé. Et pour la deuxième année consécutive, dans le cadre d'un partenariat avec la fondation Culture & Diversité, une poignée d'artistes issus d'autres écoles sont également présentés. L'événement, qui se tient sur trois semaines, a aussi vocation à éclairer les difficultés rencontrées par les artistes émergents à la sortie de l'école, sujet d'autant plus crucial que l'actualité résonne de l'appauvrissement préoccupant des écoles d'art françaises et de l'accroissement de la précarité

étudiante. Sont ainsi invités des programmes tels que Artagon Pantin et Jeunes Critiques d'Art afin de mener des cycles de performances et des débats sur ces sujets. L'atmosphère est en effet explosive depuis la rentrée et l'annonce par le ministère de la Culture le 28 mars dernier du déblocage de 2 millions d'euros pour les écoles d'art territoriales est loin d'avoir apaisé le malaise, car jugée largement insuffisant. Malaise que reflètent en partie les œuvres de l'exposition, imprégnées des thématiques identitaires et des angoisses liées à un avenir incertain. Majoritairement des installations, dont peu se démarquent, à l'exception de la vidéo gargantuesque de Sophia Lang, de la vision post-pétrole de Gaëtan Bas Lorant (ENSAD), du monde en silicone de Marie Perraud, des peintures intimes de Neïla Czermak Icti (INSEAMM), des huiles sophistiquées de Rayan Yasmineh (Beaux-Arts de Paris) ou des délicats vitraux de Clara Rivault (École nationale supérieure des beaux-arts Montpellier Contemporain), ces trois derniers étant déjà présentés en galerie.

JULIE CHAIZEMARTIN
« 100 % L'Expo » à la Grande Halle de la Villette, du 5 au 23 avril.
 ➔ lavillette.com

Retrouvez toutes nos offres d'abonnement sur lequotidiendelart.com/abonnement

Le Quotidien de l'Art est édité par Beaux Arts & cie, sas au capital social de 2 153 303,96 euros
 9 boulevard de la Madeleine – 75001 Paris
 rcs Nanterre n°435 355 896 - CPPAP 0325 W 91298 issn 2275-4407 www.lequotidiendelart.com – un site internet hébergé par Platform.sh. 131, boulevard de Sébastopol, 75002 Paris, France – tél. : 01 40 09 30 00.

Président Frédéric Jousset
Directrice générale Solenne Blanc
Directeur de la rédaction Fabrice Bousteau
Directeur général délégué et directeur de la publication Jean-Baptiste Costa de Beauregard
Éditrice adjointe Constance Bonhomme

Rédacteur en chef Rafael Pic (rpcic@lequotidiendelart.com)
Rédactrice en cheffe adjointe, en charge de L'Hebdo Magali Lesauvage (mesauvage@lequotidiendelart.com)
Cheffes de rubrique Alison Moss (amos@lequotidiendelart.com) et Marine Vazzoler (mvazzoler@lequotidiendelart.com)

Contributeurs de ce numéro Julie Chaizemartin, Jordane de Faj, Jade Pillaudin, Stéphanie Pioda, François Salmeron, Léopold Vassy
Directeur artistique Bernard Borel
Maquette Yvette Znaménak
Secrétaire de rédaction Mathieu Champalaune
Iconographe Lucile Thépault

Régie publicitaire advertising@lequotidiendelart.com
 tél. : +33 (0)1 87 89 91 43 Dominique Thomas (directrice), Peggy Ribault (Pôle Art), Hedwige Thaler (Pôle hors captif), Juliette Jabet (Marché de l'art), Thibaut Perrault (Institutionnel)
Studio technique studio@lequotidiendelart.com
Abonnements abonnement@lequotidiendelart.com
 tél. : 01 82 83 33 10

Couverture Le président de la République démocratique du Congo Felix Tshisekedi et le roi Philippe de Belgique dévoilent un masque Kakuungu, rendu par la Belgique au Congo, lors d'une visite officielle au Musée national de la République démocratique du Congo (MNRDC), à Kinshasa, le mercredi 8 juin 2022. © SIPA.
 Irma Blank dans son atelier à Milan en 1973. © Photo Gian Sinigaglia.

© ADAGP, Paris 2023, pour les œuvres des adhérents.

Anne Vallayer-Coster,

Un tableau représentant un vase d'albâtre rempli de fleurs ; sur une table sont disposés plusieurs espèces de fruits, comme ananas, pêches & raisins, 1783, huile sur toile, 108,5 x 89,5 cm.

Estimation : 600 000 - 1 million d'euros.

© Christie's Images Limited 2023.



La dame des fleurs

Elle accumule les records ! En 1770, à 26 ans, Anne Vallayer-Coster est la première femme admise à l'Académie royale de peinture et de sculpture depuis que le beau sexe en a été barré en 1706. Elle est la première à ne pas être liée à une dynastie d'artistes. Et elle sera la première à posséder un logement au Louvre. L'aréopage qui la juge à l'Académie est tellement impressionné qu'il ne lui demande même pas de pièce de réception – une rare faveur. Donc pourquoi pas un nouveau coup d'éclat ? Car la pièce que révèle Christie's, mise en vente le 15 juin à Paris avec une estimation de 600 000 à 1 million d'euros, a un pedigree alléchant. Ce vase de fleurs a été conservé par l'artiste

toute sa vie (elle est décédée en 1818 à 74 ans) et a été racheté en 1824 par un membre de la famille, pour ne resurgir qu'aujourd'hui, 199 ans plus tard. Sa grande fraîcheur permet d'apprécier le talent de celle qu'on a souvent vue comme un « Chardin au féminin » et que la fin de l'Ancien Régime a condamnée à un oubli prolongé. Qui semble prendre fin : son record (1,5 million de dollars au marteau) a été établi il y a un an seulement, le 27 janvier 2022, chez Sotheby's à New York. Et il y a à peine 10 jours, chez Paris Enchères - Collin du Bocage, un autre vase de fleurs a sextuplé l'estimation de 40 000 euros... « Dans le catalogue de la vente du 21 juin 1824, où il a été adjugé 1 100 francs, c'est le lot numéro 1 et le seul qui fasse l'objet d'un

commentaire, explique l'expert Pierre Étienne, directeur international des Tableaux anciens chez Christie's, elle le considérait comme le "meilleur de ses ouvrages". Il y a un petit accroc dans le coin supérieur gauche mais pour le reste, il est quasiment dans son état du XVIII^e siècle, avec les glacis et probablement le cadre d'origine. Alors que l'on voit surtout passer de petites compositions de l'artiste, d'une trentaine de centimètres de côté, nous avons ici affaire à un vrai tableau de salon, ambitieux, démonstratif. »

RAFAEL PIC
 christies.com

TÉLEX 18.04

➔ Par arrêté du 7 avril, Laetitia Morellet, architecte et urbaniste de l'État, a été nommée directrice régionale adjointe déléguée des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine en charge des patrimoines et de l'architecture, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} mai.

➔ L'ancienne impératrice d'Iran Farah Diba, âgé de 84 ans, a annoncé à l'hebdomadaire *Espresso* son souhait de créer au Portugal une fondation « à la mémoire de l'histoire de l'Iran », qui accueillera une partie de ses collections personnelles (AFP).

➔ L'édition 2023 de *Parcours des mondes*, présidée par Stéphane Martin, ancien président du musée du quai Branly, se tiendra du 5 au 10 septembre dans les quartiers de Saint-Germain-des-Prés et des Beaux-Arts, avec une cinquantaine de galeries, dont de nouvelles venues comme Claes Contemporary & Modern, Bruce Floch, Granier I Ancient, Kiyama, Spectandum, Marguerite de Sabran et David Utzon-Frank.

➔ Nosbaum Reding représente désormais l'artiste français Max Coulon (né en 1994). Une sélection de ses œuvres sera présentée par la galerie à l'occasion d'Art Brussels, du 20 au 23 avril.

ARCHÉOLOGIE

Une découverte à Saqqarah résout un mystère à Amiens

La campagne de fouilles a duré trois semaines, du 19 février au 23 mars, et le 12 avril, cette mission internationale, placée sous la direction de Lara Weiss, conservatrice des collections égyptiennes et nubiennes au musée national des Antiquités de Leyde, et de Christian Greco, directeur du Musée égyptologique de Turin, en a annoncé les résultats. Ils ont découvert dans la nécropole de Saqqarah, au pied de la pyramide à degrés de Djéser, la tombe d'un certain Panehesy, inconnu jusqu'à présent. La sépulture de cet « intendant du temple d'Amon », qui vivait sous le règne de Ramsès II (autour de 1250 av. J.-C.), se compose d'un temple avec une cour rectangulaire de 13,4 mètres sur 8,2, de trois chapelles, d'une colonnade et d'un puits menant aux chambres funéraires. Des murs fragmentaires de 1,50 mètre de haut montrent le propriétaire et son épouse, Baya, qui était « chanteuse d'Amon », assis devant la table d'offrandes. Un prêtre revêtu d'une peau de léopard, Piay, exécute les gestes rituels. À l'est, les archéologues ont mis au jour quatre chapelles, également de l'époque ramesside, dont



une porte le nom de Youyou, « fabricant des feuilles d'or du trésor du pharaon ». Des scènes représentant le cortège funéraire ou l'au-delà ornent les murs, mais les montants de portes ne sont plus en place puisqu'ils se trouvent... au musée de Picardie à Amiens. Ces reliefs y sont en effet conservés depuis 1927, sans aucune indication de provenance. Ils avaient été légués en novembre 1908 par l'artiste et collectionneur Albert Maignan, en même temps que de nombreuses peintures et autres objets archéologiques qui ont considérablement enrichi les collections. Comme le communique le musée sur Instagram : « Grâce aux archéologues, on sait désormais que ces pièces appartiennent à une petite chapelle de 1 mètre sur 1,15 mètre dont la tombe n'était pas intacte. Elle renfermait à l'origine quatre générations de membres de la famille, vénérés sur les reliefs encore en place et sur ceux conservés à Amiens. » Le site avait été fouillé il y a plus de cent ans, mais les sables du désert l'avaient recouvert. Ce genre de découverte permet de recontextualiser des objets conservés dans les musées européens et outre-Atlantique.



Ci-contre : Nettoyage en cours des décors de la chapelle funéraire de Youyou à Saqqarah, 2023.

En haut : Montant gauche de la porte d'entrée de la chapelle funéraire de Youyou, XIX^e dynastie (vers 1250 av. J.-C.), calcaire, 97 x 26,3 x 10,5 cm. Legs Albert Maignan, entré en 1927 dans les collections du musée de Picardie.

© Expédition Leyde-Turin à Saqqarah.

© Musée de Picardie.

ROYAUME-UNI

La galerie Alison Jacques va déménager à Mayfair

Outre l'arrivée cet automne de Stephen Friedman (voir *QDA* du 7 décembre 2022), Cork Street accueillera aussi les nouveaux locaux d'Alison Jacques, galeriste londonienne dont le catalogue rassemble des figures historiques de la photographie (Gordon Parks, Birgit Jürgenssen), des peintres et sculptrices modernes (Dorothea Tanning, Lygia Clark, Betty Parsons), ou des artistes contemporains à suivre, Sophie Barber et Takuro Kuwata en tête. Installée sur Berners Street depuis 2007, dans le West End, elle emménage à Mayfair avec en tête le souvenir de la naissance de sa carrière de galeriste : « En 1993, dans ma vie précédente de journaliste, j'ai eu la chance d'interviewer le légendaire marchand d'art Leslie Waddington, qui m'a proposé un emploi dans sa



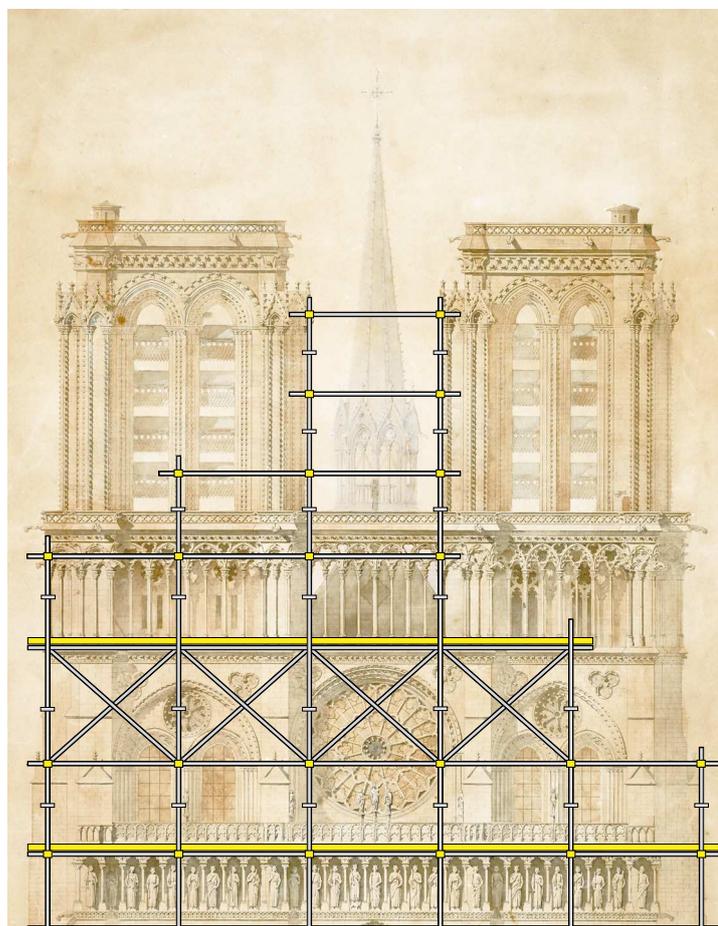
Alison Jacques.

© DR/Hannah Starkey.

galerie de Cork Street. Je me souviens m'être assise à la réception et avoir rêvé qu'un jour, j'aurais ma propre galerie sur Cork Street, a-t-elle déclaré dans un communiqué. Par hasard, notre nouvel espace se trouve en face de Waddington ; mon seul regret étant que Leslie ne soit pas en vie pour offrir ses sages conseils. Il fait partie intégrante de l'histoire de Cork Street, aux côtés des marchands pionniers Victoria Miro, John Kasmin, Fred Mayor et Bernard Jacobson. » La rénovation

de l'espace choisi, d'une surface de 550 m² dans un bâtiment moderne en béton, a été confiée à l'architecte Mike Rundell, qui a également conçu l'espace actuel de la galerie. Sur trois étages, quatre espaces d'exposition, des salles de visionnage privées, des bureaux et une réserve seront aménagés. L'exposition inaugurale sera consacrée à de nouvelles œuvres de Sheila Hicks, dans la foulée de la grande rétrospective qui lui a été dédiée au musée d'Hepworth Wakefield. Suivra ensuite une présentation de photographies inédites de Robert Mapplethorpe, que la galerie avait montré dès 1997. Avant cela, Alison Jacques présentera en mai un *solo show* de Jane Dickson, vue l'an dernier à la Biennale du Whitney Museum.

JADE PILLAUDIN

[alisonjacques.com](https://www.alisonjacques.com)

CITÉ
 ARCHITECTURE & PATRIMOINE

EXPOSITION

NOTRE-DAME DE PARIS

DES BÂTISSEURS AUX RESTAURATEURS

En coproduction avec

 CITÉ DE
 L'ARCHITECTURE ET
 DU PATRIMOINE

 OUVERTURE
 15.02.2023

 Établissement public
 chargé de la conservation et de la restauration
 de la cathédrale Notre-Dame de Paris

[#NotreDameCitedelarchi](https://www.instagram.com/NotreDameCitedelarchi)

MUSÉES

Le Louvre mise sur le spectacle vivant

On avait pu voir performer cet hiver dans les salles du Louvre les chorégraphes Némò Flouret et Anne Teresa de Keersmaeker, les chanteurs de l'Académie de l'Opéra national de Paris, le magicien Étienne Saglio... Le succès démontré de ces événements, en partie *sold out* des semaines en amont, prouve que la démarche entreprise par le musée est dans l'air du temps. « *Nous avons construit la programmation de la prochaine saison en offrant aux artistes la liberté de concevoir les propositions les plus conformes à leurs envies, à leurs idées et à leurs rêves. Ces invitations manifestent le renouveau de l'une des plus anciennes missions du Louvre, celle d'être la maison de tous les artistes*, explique sa présidente-directrice Laurence des Cars. *Nous voulons également donner ou redonner le goût du Louvre à tous ceux qui le perçoivent encore trop comme un lieu lointain ou inaccessible. Je souhaite que nos visiteurs, et en particulier franciliens et parisiens, retrouvent le plaisir de s'y rendre, de l'appréhender autrement et de le fréquenter sans modération* ». Pour lancer la saison, le musée a invité le groupe de musique parisien en vogue Feu! Chatterton pour une résidence de deux mois (avril-mai) dans les salles et dans

le studio aménagé pour eux au cœur du musée. Le groupe donnera des mini-concerts pendant les nocturnes du vendredi, une masterclass créative à l'auditorium Michel Laclotte et trois concerts sur la scène de l'auditorium à la sortie de sa résidence. Leur venue sera suivie en juin par l'édition inaugurale du festival « Les Étés du Louvre », qui se déploiera sous la Pyramide et dans les Tuileries, la Cour carrée, ainsi que la cour Lefuel, récemment restaurée et ouverte au public pour l'occasion. Le programme gratuit inclut entre autres un concert d'ouverture par Klaus Mäkelä et l'Orchestre de Paris, un week-end d'événements dédiés aux familles, ainsi qu'un cycle de projections en plein air « Cinéma Paradiso Louvre », qui mettra à l'honneur le cinéma italien en écho à l'exposition « Naples à Paris » (7 juin-8 janvier). L'automne poursuivra sur cette lancée avec un cycle de concerts italiens avec en vedette l'Orchestre et les chanteurs du Teatro di San Carlo, et une carte blanche aux réalisateurs Isabella Rossellini et Paolo Sorrentino à l'occasion du festival « Naples dans



le regard des cinéastes » en novembre. Côté danse contemporaine, la saison verra des créations *in situ* des chorégraphes Maud Le Pladec avec le Centre chorégraphique national - Ballet de Lorraine, Jérôme Bel et Estelle Zhong Mengual.

JORDANE DE FAY
louvre.fr



Ci-contre :
 Feu! Chatterton en résidence au Louvre.
 © Musée du Louvre.
 En haut :
 La Nuit des Choses, musée du Louvre.
 © Sebastiano.

ARTEÏA

Arteïa, première solution de catalogage de collection d'art !

Où sont vos œuvres ? Quelle est la valeur de votre collection ? Vos contrats d'assurance sont-ils à jour ?

Essayez Arteïa Collect !

Une démo ? Scannez ce QR code...

www.arteia.com



DISPARITION

Irma Blank, poétesse des signes et du silence

La galerie d'art bolonaise P420 a rendu hommage ce vendredi 14 avril à l'artiste germano-italienne Irma Blank, décédée à l'âge de 89 ans. Diminuée depuis 2016 par des problèmes de santé, Irma Blank n'en poursuivait pas moins sa carrière artistique autour de dessins dédiés au langage, aux signes et aux traits. Née dans le nord de l'Allemagne en 1934, Irma Blank s'installe en Sicile à 21 ans, puis à Milan dès 1973 où elle côtoie la scène de la poésie concrète – une mouvance où la poésie se définit comme une pure typographie, indépendamment de toute signification. « *Le mot juste n'existe pas, avançait l'artiste. Je sauve l'écriture de son asservissement au sens. Je reviens au point zéro, au zéro sémantique, au vide sémantique : le silence comme source de germination.* » En effet, dès 1968, la série de pastels sur papier « *Eigenschriften* » (Écriture pour soi-même) creuse l'ineffable et considère le langage comme une pure combinaison de signes. De 1973 à 1978, le cycle « *Trascrizioni* » décalque les mises en page des journaux et des livres imprimés à travers des hachures à l'encre noire, pour mieux révéler la trame de nos écrits et la chorégraphie des mots qui dansent sur le papier... Professeure d'arts plastiques au lycée, Irma Blank s'adonne à sa propre pratique dans le silence de la nuit. « *Elle prend alors conscience du son du dessin en train de se faire. Elle enregistre son travail*

et envisage sa pratique comme un cycle sensoriel total », souligne la curatrice Johana Carrier, où la vue, l'ouïe et le toucher sont sollicités à travers des lectures performées et des pièces uniques que les spectateurs sont invités à manipuler. Exposée à la documenta de Cassel (1977) et à la Biennale de Venise (1978 et 2017), son œuvre se décline sous de multiples formes : des recherches colorées rythmées sur la respiration (« *Radical Writings* », 1983-1986), des mots superposés

et sérigraphiés à l'heure de la numérisation (« *Hyper-text* », 1998-2002), des mouvements circulaires exécutés au stylo (« *Avant-testo* », 1998-2006), et l'invention d'un alphabet universel (« *Global Writings* »). Le MAMCO de Genève et le CAPC de Bordeaux lui ont récemment offert une exposition monographique, tandis que les Universités d'Harvard et de Cambridge conservent ses dessins.

FRANÇOIS SALMERON

Irma Blank dans son atelier à Milan en 1973.

© Photo Gian Sinigaglia.

Irma Blank, *Radical Writings, Exercitium n.3*, 1993, huile sur carton, 34,5 x 70 cm.

© Courtesy de l'artiste et galerie P420.



**LE
QUOTIDIEN
DE L'ART**

**LE PREMIER
QUOTIDIEN
NUMÉRIQUE
DU MONDE
DE L'ART**

**1 MOIS
D'ABONNEMENT
GRATUIT**

SCANNEZ-MOI



Le QUOTIDIEN et l'HEBDO
du lundi au vendredi
sur tous vos écrans

Restitutions : vers un cadre juridique plus favorable en Europe



Alors que la tournée africaine d'Emmanuel Macron et de Rima Abdul-Malak a remis d'actualité la question des restitutions (et alors que le ministère de la Culture rend aujourd'hui aux ayants droit 3 œuvres spoliées sous l'Occupation), mise en perspective de la situation française avec celle de pays voisins.

PAR LÉOPOLD VASSY

Le ministère de la Culture restitue solennellement ce mardi matin deux tableaux et une sculpture spoliés sous l'Occupation. Il s'agit d'œuvres MNR (Musées nationaux récupération), dont l'État n'était pas propriétaire, mais simplement le détenteur précaire dans l'attente de l'identification des propriétaires légitimes : *Scène de bataille : Siège de Carthage par Scipion Émilien* (école florentine du XV^e siècle) et une *Vierge à l'Enfant* (école padouane du XV^e siècle) aux ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann, ainsi qu'une *Vierge de Pitié* (entourage de Gil de Siloé, XV^e siècle) aux ayants droit de Harry Fuld Jr. Quand l'œuvre est dans le domaine public, le processus est autrement plus complexe puisque l'on se confronte au principe d'inaliénabilité. En effet, chargé de la préservation de son patrimoine, l'État est bien plus qu'un simple collectionneur. C'est pourquoi ses biens culturels ne peuvent être cédés et sortir des collections publiques. Il s'agit de la pierre d'achoppement des restitutions : comment envisager la rétrocession d'une œuvre lorsque la loi en prohibe l'acte ? À défaut d'être universel, ce système en faveur d'une incessibilité du patrimoine culturel public trouve son équivalent dans de nombreux pays

Ci-dessus :

Entourage de Gil de Siloé, *La Vierge de Pitié*, Espagne, 1495 - 1500, noyer polychromie originale partiellement reprise, 57 x 78 x 28 cm. Œuvre MNR restituée aux ayants droit de Harry Fuld Jr le mardi 18 avril dans les salons du ministère de la Culture.

© Photo Thierry Olivier/2018 Musée du Louvre.

Ci-contre : La ministre de la Culture Rima Abdul-Malak, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Sylvie Retailleau, et Emmanuel Macron reçus par le président de la République démocratique du Congo Félix Tshisekedi au palais de la Nation à Kinshasa, le 4 mars 2023.

© Photo Jacques Witt/SIPA.



En marge du sommet du G20 qui s'est tenu le 12 novembre 2010 à Séoul, Nicolas Sarkozy et le président sud-coréen Lee Myung-bak s'accordent sur un prêt *ad vitam aeternam* à la Corée du Sud, des manuscrits de la dynastie Joseon.

© Photo Young Ho Lee/SIPA.

En bas : Emmanuel Macron lors de son discours à l'Université de Ouagadougou en présence du président du Burkina Faso Roch Marc Christian Kaboré.

© Photo Jacques Witt/SIPA.

européens concernés par les demandes de restitution. Fort de ce constat, certains d'entre eux esquissent un nouveau paysage juridique afin d'en simplifier la mise en œuvre.

France : une loi-cadre à venir prochainement ?

En France, l'inaliénabilité des collections publiques est consacrée par l'édit de Moulins en 1566 et est aujourd'hui prévu à l'article 451-5 du Code du patrimoine. La première solution pour obvier à ce principe est celle du déclassement, limitée à un nombre d'hypothèses très restreint, puisqu'il faut que le bien ait perdu « *son intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique* » (article R.115-1 du Code du patrimoine). La seconde est de recourir à des « bidouillages juridiques », comme ce put être le cas en 2011 avec le prêt *ad vitam aeternam* à la Corée du Sud des manuscrits de la dynastie Joseon (Bibliothèque nationale de France). Plus fréquemment, le législateur adopte des lois d'espèce, limitées à un usage unique. Autrement dit, une loi spécifique s'avère nécessaire à chaque nouveau dossier. La dernière en date est celle du 21 février 2022, portant sur 15 œuvres spoliées par le régime nazi. En sus d'être complexe et chronophage, ce mécanisme ne permet que de procéder par à-coups. C'est la raison pour laquelle, dans l'optique de se doter d'un arsenal juridique adéquat, Emmanuel Macron a chargé l'ancien président-directeur du Louvre Jean-Luc Martinez de réaliser un avant-projet de loi. Ce rapport lui a été remis récemment et doit aboutir à trois lois-cadres, chacune portant sur une catégorie précise de bien (restes humains, spoliations nazies (1933-1945), biens acquis dans un contexte colonial). L'objectif est de dégager des critères pour déterminer quand et comment restituer. Le cas échéant, elle se fera de manière simplifiée, sans avoir à passer par la navette parlementaire. Le 27 février, le président a annoncé que dans les semaines à venir, le projet de loi-cadre portant sur les biens culturels africains serait présenté devant l'hémicycle. Ce nouveau cap intervient un peu plus de 5 ans après son discours prononcé à Ouagadougou, point d'ancrage d'une politique forte en faveur des restitutions. Quel accueil est réservé à ce texte ? L'Assemblée nationale semble plutôt favorable à ce projet, mais encore faut-il connaître précisément ce que contiendra le texte. Du côté des sénateurs, une certaine prudence se fait sentir, estimant qu'il s'agit potentiellement d'une boîte de Pandore. Ces derniers voient notamment dans le recours à des lois *ad hoc* le moyen de garder une certaine mainmise sur le processus restitutif. En janvier 2022, ils avaient adopté en première lecture une proposition de loi pour encadrer cette pratique. Le but n'étant pas de s'opposer aux restitutions mais au contraire de « *proposer un cadre et des mécanismes de contrôle, afin que ces décisions soient prises en dehors de tout arbitraire* », précisait à l'époque Catherine Morin-Desailly.

Belgique : une loi en juin 2022

Pionnier en la matière, le Parlement fédéral belge a approuvé le 30 juin 2022 la loi portant sur les restitutions des biens liés à sa domination politique sur le Congo (1885-1960), le Rwanda et le Burundi (1922-1962). Le texte vient reconnaître le caractère aliénable de ces biens et détermine un cadre pour envisager leur retour. Cette avancée est une étape décisive dans la réhabilitation postcoloniale qu'impulse actuellement le gouvernement d'outre-Quévrain. Cependant si la loi offre des perspectives, elle présente certaines faiblesses, en raison d'un champ d'application limité. N'entrent dans sa ligne de mire que les biens meubles, exclusion faite des archives et des restes humains. De plus, seuls les musées fédéraux sont concernés. Or, comme l'indique Mathilde Leduc-Grimaldi, conservatrice archiviste au Musée royal de l'Afrique centrale : « *Il se trouve que d'autres musées, comme le Museum aan de Stroom d'Anvers ou le Musée africain de Namur, possèdent des pièces anciennes et prestigieuses, acquises dans des conditions qui mériteraient d'être étudiées. Il y a donc deux poids, deux mesures pour des collections pourtant de même origine et acquises dans des situations similaires.* » Ainsi, en fonction de l'autorité compétente dont dépend le musée (structure fédérale ou non), l'artefact subira un sort différent : dans un cas il sera restituable, dans l'autre il sera inaliénable. À noter enfin, ➔



En bas :

British Museum, écoliers regardant la frise du Parthénon réclamée par la Grèce.

© Photo Adam Eastland/Alamy.

Ci-contre :

Le président de la République démocratique du Congo Felix Tshisekedi et le roi Philippe de Belgique dévoilent un masque Kakuungu, rendu par la Belgique au Congo, lors d'une visite officielle au Musée national de la République démocratique du Congo (MNRDC), à Kinshasa, le mercredi 8 juin 2022.

© SIPA.



la distinction opérée entre la restitution au sens juridique du terme, empreinte d'une dimension avant tout symbolique, et le retour du bien, entendu comme son transfert matériel. Katia Dewulf, conseillère au sein du cabinet du secrétaire d'État Thomas Dermine souligne : « *Les biens dont il aura été déterminé, après étude de provenance et avis scientifique, qu'ils ont été acquis de manière illégitime pourront être restitués, la propriété juridique sera transférée immédiatement. Celle-ci n'emporte en revanche pas automatiquement leur retour physique, qui devra faire l'objet d'une demande expresse.* » Pour accompagner cette avancée, le gouvernement a dégagé un budget de 2 millions d'euros étalé sur 4 ans afin de financer les recherches de provenance nécessaires, clés de voûte des restitutions.

Angleterre et Pays de Galles : Charities Act de 2022

En dépit des supplications itératives de la Grèce, Michelle Donelan (secrétaire d'État à la Culture jusqu'en février dernier) a annoncé, une fois de plus, que la frise des Panathénées resterait à Londres. Pourtant, une nouvelle loi devrait tempérer le sacro-saint principe d'inaliénabilité : le Charities Act 2022 modifie le droit des associations caritatives qui régit le fonctionnement de la plupart des musées d'Angleterre et du Pays de Galles. L'entrée en vigueur des dispositions relatives aux restitutions, initialement prévue à l'automne 2022, a été repoussée au printemps 2023. Elles sont assimilées à des paiements à titre gracieux, c'est-à-dire à une utilisation de fonds qui n'entre pas dans le cadre des activités de bienfaisance, et qui sont, à ce titre, prohibées. Certes, la loi sur les associations caritatives (2011) offre un moyen de procéder à des rétrocessions lorsqu'il existe un devoir moral, et sous réserve de l'autorisation de la Charity Commission (département non ministériel du gouvernement). Cependant depuis une décision « *Attorney-General v. British Museum* » de 2005, la Haute Cour refuse d'accorder cette possibilité aux organismes régis par une loi spécifique, et donc à pratiquement tous les musées nationaux. La nouvelle réforme vient mettre un terme à une jurisprudence décriée, elle étend désormais cette possibilité à toutes les associations caritatives. Au surplus, l'aval de la Charity Commission ne sera plus nécessaire lorsque le bien cédé est de faible valeur.

Ainsi ces textes normatifs internes vont, à des échelles différentes et avec des subtilités singulières, faciliter le processus restitutif de ces différents pays européens. Ils sont le fruit d'une prise de conscience de plus en plus forte autour des enjeux centraux que sont la provenance, la lutte contre le trafic illicite, le devoir de mémoire ou la circulation des biens.

